

NOTE SUR LA PÊCHERIE MAROCAINE DES THONS ET ESPÈCES VOISINES

SCRS/1994/186

Col.Vol.Sci.Pap. ICCAT, 44 (3) : 275-277 (1995)

Lahlou¹, A., A. Srour²

¹Secrétaire Général, Office National des Pêches, 13-15 rue Chevalier Bayard, 01 Casablanca, Maroc

²Chercheur, Institut Scientifique des Pêches Maritimes, 2 rue de Tiznit, 01 Casablanca, Maroc

I. PRESENTATION DE LA PECHERIE.

La pêche des thonidés s'effectue lors des migrations de ces espèces le long des côtes marocaines. Les périodes de ces migrations se situent principalement entre Avril et Juin en Atlantique, et Juillet et Octobre en Méditerranée.

Les espèces de thonidés capturées par les pêcheurs marocains sont le thon rouge (BFT), l'espadon (SWO) et les thons mineurs tels que la bonite (BON), le melva (FRI) et le listao (SKJ).

Les techniques de pêche déployées pour la capture de ces espèces sont essentiellement "la madrague", "le filet maillant" et accessoirement "la senne tournante".

A partir du mois de Août 1994, une nouvelle pêche utilisant la ligne à main (code ICCAT:HAND) ciblant le thon rouge de grande taille (poids moyen=160kgs) s'est développée en Méditerranée (région de Ksar Sghir). Il s'agit d'une pêche artisanale opérée par environ 70 petites embarcations de 5 à 6 mètres de long.

Les lieux de pêche des thonidés sont situées entre El Hoceima et Saidia, dans la région du détroit de Gibraltar et dans la zone comprise entre Essaouira et Tanger. Toutefois, les principaux ports de débarquement sont Mohamedia, Larache et Tanger pour l'Atlantique et, El Hoceima, Nador et Ras Kebdana pour la Méditerranée.

II.PRODUCTION (Cf. Tableau ci-joint).

2.1.Collecte de données statistiques.

Les statistiques de pêche des thonidés et espèces voisines (Tâche I) sont collectées par les Délégations Régionales de l'Office National des Pêches,

basées dans les ports de pêche du Royaume. Ces données sont centralisées à la Direction où elles sont compilées avant leur transmission aux différents utilisateurs, entre autres, l'ICCAT.

2.2. Prises globales (1993).

Les prises globales des thonidés et espèces voisines enregistrées durant l'année 1993 sont de 2829 TM contre 4518 TM pour l'année précédente, marquant ainsi une nette diminution de 60 %. La part de la pêche côtière constitue 2429 TM soit 86 %, celle des madragues est de 400 TM soit 14 %.

En Atlantique, les captures s'élèvent à 2285 TM soit 80 % du total débarqué. Les thonidés mineurs sont les plus exploités en terme de volume (68 %).

En Méditerranée, les prises globales atteignent 544 tonnes, ce qui constitue uniquement 20 % du total marocain.

La principale espèce pêchée par la flottille côtière est l'espadon qui constitue 80 % de la production méditerranéenne totale. Pour les madragues, le melva constitue la principale espèce capturée.

2.3. Pêcherie du thon rouge.

La série des captures du thon rouge de la période 1986 à 1993 montre une augmentation progressive des prises depuis 1986 jusqu'à 1991 suivie d'une nette diminution qui s'amorce à partir de 1992. L'évolution des captures globales enregistrée durant cette période est étroitement liée à la production des madragues.

Le thon rouge pêché par les madragues est destiné dans sa totalité à l'export à destination du Japon et de l'Espagne.

En 1993, l'activité des madragues de "gauche" (Méditerranée) a été insignifiante. La production n'a été que de 4 tonnes.

Concernant la nouvelle pêcherie artisanale, la production est estimée à 260 tonnes pour la période allant d'Août à Octobre 1994. Toute cette production a été exportée.

Il est à rappeler qu'en 1992, le Maroc avait établi avec la coopération du gouvernement japonais, un projet d'élevage du thon rouge en milieu contrôlé. Ce projet vise la contribution à la reconstitution et la préservation des stocks naturels de cette espèce connaissant actuellement une situation d'exploitation critique. Les travaux d'investigations menés jusqu'ici ont permis de ressortir des résultats encourageants.

En effet, les recherches entreprises, montrent que l'élevage en milieu clos, du poisson géniteur est possible. Dans ce contexte, des échantillonnages biologiques portant sur les mensurations de tailles et de poids et la maturité sexuelle du thon rouge ont été effectuées.

En mai 1994, le projet a procédé à l'observation du comportement reproducteur du thon rouge en captivité. Des oeufs issus de la ponte ont été collectés.

Les prochaines étapes de ce projet prévoient la réalisation de la reproduction artificielle et en cas de réussite, l'élevage des alevins.

2.4.Pêcherie de l'espadon.

L'examen de la série des captures de l'espadon pour la période 1986 à 1993 permet de relever ce qui suit:

-Atlantique :

Les captures sont restées presque stables au niveau de 200 TM entre 1986 et 1991. Une nette augmentation a été ressentie à partir de 1992. L'année 1993 a enregistré une production record de 457 TM.

La production des madragues est très faible. En revanche, celle des palangriers utilisant le filet maillant est relativement importante. A signaler que dans certains ports de la Méditerranée, quelques unités de pêche continuent à utiliser la palangre pour la capture de l'espadon surtout en automne.

-Méditerranée.

A partir de 1989, les prises ont nettement augmenté pour atteindre 683 TM en 1992 grâce également au développement de la pêche au filet maillant. En 1993, on a assisté à une chute des captures qui ont descendu pour atteindre le niveau de 436 TM.

-Commerce de l'espadon.

Plus que 95 % de l'espadon capturé au Maroc sont destinés au marché espagnol et, en moindre degré, au marché italien. Le reste est écoulé sur le marché local.

2.5.Thonidés mineurs.

Ce groupe d'espèces est constitué de thonidés de petite taille (poids moyen inférieur à 6 kgs): bonite (BON); melva (FRI) et listao (SKJ). Bien que ces espèces constituent une part importante des thonidés pêchés (58 % du volume global), leur valeur commerciale est nettement moins importante que celle des grands thonidés.

La production de ces espèces a augmenté sensiblement entre 1986 et 1990 passant de 1212 TM à 3569 TM. Elle a chuté régulièrement par la suite pour atteindre 1653 TM en 1993.

Ces espèces sont commercialisées au niveau du marché local et sont destinées à la consommation ou aux industries locales (conserves, salaison, fumage,...).

III.REGLEMENTATION ACTUELLE.

Les mesures prises relatives à la réglementation de la pêche des thonidés au Maroc concernent la fixation des tailles marchandes minimales de certaines espèces, l'utilisation du filet maillant et la limitation des zones de pêche.

- Taille marchande.

Un Arrêté ministériel a été émis en date du 20 Avril 1992 complétant l'Arrêté n°1154/88 du 3 Octobre 1988 concernant la fixation des tailles marchandes des thonidés. Ces tailles sont comme suit:

Nom français	Poids en Kg ou Taille en cm	Marge de tolérance
Thon rouge	6,4 Kg	15%
Albacore	3,2 Kg	15%
Thon obèse	3,2 Kg	15%
Espadon	25,0 Kg 125 cm *	15%

* Longueur à la fourche

- Pêche au filet maillant.

Les Pouvoirs Publics marocains ont pris des mesures en vue de réglementer l'activité liée à l'utilisation du filet maillant. Nous notons parmi ces mesures, l'instauration de 2.5 km comme longueur maximale des filet et l'interdiction du maillage inférieur à 400 mm. Par ailleurs, l'acquisition de cet engin de pêche est strictement interdite aux grandes unités de pêche dépassant 15 Tjb.

Une note circulaire ministérielle en date du 20 Novembre 1992 complète ces mesures par les décisions complémentaires suivantes:

1 - L'armement en filet maillant dérivant à espadon est strictement limité aux palangriers utilisant à ce jour ce type d'engin. La reconversion des autres flottilles vers ce type de pêche n'est pas autorisée.

2 - Seul un filet par bateau est autorisé :

3 - La pêche est autorisée :

- à Nador et Ras Kebdana du 1er Décembre au 30 juin et,

- à Al hoceima et Tanger du 1er Avril au 31 Octobre, durant six (6) heures par jour à compter du coucher du soleil.

En outre, le Maroc a interdit l'utilisation des filets fabriqués en monofilament compte tenu des effets dangereux de ces filets sur les ressources halieutiques.

IV.RECHERCHE.

Suite au développement exceptionnel de la pêche artisanale au thon rouge, un programme de recherche a été mis en place. Dans ce cadre, des données biologiques sur cette espèces ont été communiquées récemment à l'ICCAT (voir document).

==--==--==--==--==--==--==

Novembre 1994

Tableau 1. Série des captures des thonidés et espèces voisines réalisées dans les côtes marocaines durant la période 1986-1993

UNITE : TONNE

I. ATLANTIQUE	1986		1987		1988		1989		1990		1991		1992		1993		
	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	
Thon rouge	BPT	166	122	101	255	235	202	304	147	228	75	759	36	84	328	254	22
Bonite sarda	BON	5	246	18	223	2	527	3	563	8	356	1	575	1	761	1	878
Nelva	FRI	10	292	11	303	3	191	113	486	238	497	347	516	91	150	76	109
Espadon	SWO	3	178	5	192	1	195	3	219	26	177	10	182	13	339	3	454
Thonine	LTA	0	47	5	103	1	49	3	11	53	202	0	41	0	259	0	18
Listao	SKJ	0	425	0	105	0	428	0	295	0	837	0	178	0	391	0	217
Palonette	BOP	0	33	0	487	0	1422	0	1058	0	263	0	348	0	272	0	253
T O T A L		184	1343	140	1668	242	3073	426	2779	553	2407	1117	1876		2500	334	1951
II. MEDITERRANEE																	
		Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière
Thon rouge	BPT	38	18	110	6	96	44	208	9	580	7	22	7	82	2	4	2
Bonite sarda	BON	4	47	5	122	1	107	0	28	0	27	0	27	0	6	1	8
Nelva	FRI	25	150	27	151	0	811	70	1107	185	1421	118	597	250	806	60	32
Espadon	SWO	0	82	0	40	0	82	0	97	0	289	0	478	0	683	0	436
Thonine	LTA	0	0	0	0	0	12	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0
Listao	SKJ	0	2	0	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Palonette	BOP	0	1	0	26	0	8	0	7	0	21	0	9	0	0	0	0
T O T A L		67	310	142	358	97	1044	356	1248	765	1769	140	1118	332	1497	66	478
III. TOTAL																	
		Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière	Madrague	Plot.Cotière
Thon rouge	BPT	204	140	211	261	331	246	590	156	808	82	781	43	166	330	258	24
Bonite sarda	BON	9	293	23	345	3	694	3	591	8	383	1	602	1	767	2	886
Nelva	FRI	35	442	38	454	3	1002	183	1593	423	1918	465	1113	341	956	136	141
Espadon	SWO	3	270	5	232	1	257	3	316	26	466	10	660	13	1022	3	890
Thonine	LTA	0	47	5	103	1	60	3	11	53	206	0	41	0	259	0	18
Listao	SKJ	0	427	0	118	0	428	0	295	0	837	0	178	0	391	1	217
Palonette	BOP	0	34	0	513	0	1430	0	1065	0	284	0	357	0	272	0	253
T O T A L		251	1653	282	2026	339	4117	782	4027	1318	4176	1257	2994	521	3997	400	2429

Plot.cotière =Flottille cotière